



*CULTURE AND
LOCAL
GOVERNANCE*

*CULTURE ET
GOUVERNANCE
LOCALE*

VOL. 1, NO. 1

ISSN 1911-7469
Revue publiée par le Centre for Local Government/
Journal published by the Centre for Local Government

Editorial Board / Comité de rédaction

Editorial Board

Isabelle Fortier (École nationale d'administration publique)

Robert V. Segsworth (Laurentian University)

Jonathan Paquette (Université Laurentienne)

Advisory Board

Andrea Bandelli (Consultant, Amsterdam)

Hélène Bélanger (Université du Québec à Montréal)

Ruth Bereson (SUNY at Buffalo)

James Bradburne (King's College, University of London)

Cameron Cartiere (Birkbeck, University of London)

Christoph Eberhard (Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles)

Aurélien Lacassagne (Université Laurentienne)

Patrice LeBlanc (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)

Alain Lefebvre (Université de Toulouse)

Heather L. Mair (University of Waterloo)

Allison McCulloch (Laurentian University)

Tim Nieguth (Laurentian University)

Emilia Palonen (Helsinki Collegium for Advanced Studies, University of Helsinki)

Philippe Poirrier (Université de Bourgogne)

Ian Roberge (Glendon College, York University)

Erin Sharpe (Brock University)

RECENSIONS

BOOK REVIEWS

MICHÈLE DARDY-CRETIN, MICHEL GUY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA CULTURE, 1974-1976. UN INNOVATEUR MÉCONNU, PARIS, COMITÉ D'HISTOIRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE-LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2007, 319 PAGES, 22 EUROS.

Cet ouvrage consacré à Michel Guy est la concrétisation éditoriale d'un programme de recherches lancé en 2002 sous l'égide du Comité d'histoire du ministère de la Culture. La mobilisation des archives publiques et privées a été complétée par plus de cinquante entretiens individuels et l'organisation de séances de travail collectives qui permet de réunir des conseillers techniques, des directeurs ou administrateurs en charge lors de ces 26 mois du ministère Guy. Le travail de synthèse, réalisé par Michèle Dardy-Cretin, permet de mieux

saisir l'originalité de ce moment quelque peu oublié de la politique culturelle française.

Fondateur du festival d'Automne, proche du couple Pompidou, issu du monde des entrepreneurs, Michel Guy, libéral mais convaincu de la nécessaire intervention de l'Etat, oriente sa politique dans plusieurs directions complémentaires : redonner une position centrale à la création contemporaine, conquérir de nouveaux publics en démultipliant les circuits de diffusion,, donner un

coup d'arrêt à l'urbanisme sauvage. Le soutien au cinéma et l'intégration de la chaîne du livre au sein du ministère constituent des réformes importantes et durables. Michel Guy manquera pourtant d'un soutien politique fort et des moyens financiers à hauteur de ses ambitions.

Michel Guy invente également une forme de partenariat avec les collectivités locales qui débouchera, une large décennie plus tard, sur une nouvelle gouvernance. La politique de contractualisation, déjà esquissée par le ministère Duhamel, se concrétise avec la signature de « chartes culturelles » à partir de 1975. Ce dispositif traduit une inflexion majeure dans les modes de relations entre l'Etat et les collectivités locales. Mobiliser les élus (et les budgets) locaux par la concertation, casser les clivages sectoriels, affirmer le caractère global d'une politique culturelle et mener une programmation budgétaire pluriannuelle sont les principaux objectifs recherchés. Michel Guy fait de cette procédure une priorité politique, géré par son cabinet avec une équipe légère, mais efficace, de chargés de mission qui relève d'une « division d'action régionale ». Pour la

première fois dans l'histoire de l'administration centrale du ministère de la Culture, la logique sectorielle est remise en cause. Le choix des collectivités locales privilégie des villes déjà engagées dans une politique culturelle volontariste, ou acceptant de saisir l'opportunité de la charte. Les premières chartes signées — Grenoble (20 mai 1975), Bordeaux (23 mai 1975), Strasbourg (12 juin 1975), Dijon (9 juillet 1975), Angers (17 juillet 1975), Marseille (18 juillet 1975), Toulouse (30 juillet 1975) et Lyon (14 novembre 1975) — visent ainsi à conforter les équipements culturels de métropoles d'équilibre. Dès 1976, les chartes sont moins coûteuses, plus diversifiées dans leur programme et mieux reliées aux politiques sectorielles du ministère. Si on excepte Reims et La Rochelle, elles seront signées avec des Cantons, des Départements, des Régions et des Syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux. En 1979, l'Etat met fin à cette procédure de contractualisation pour des raisons essentiellement financières. L'Etat peine à assumer les engagements des premières signatures. Seule la ville de Grenoble, dont la charte intègre un dispositif d'étude et d'évaluation, signera un avenant en bonne et due forme. De surcroît, Françoise Giroud, qui succède à Michel Guy

en août 1976, ne souhaite pas poursuivre une politique pas toujours bien vécue par les directions sectorielles du ministère. Cependant, l'innovation administrative ne sera pas oubliée : la procédure sera reprise au début des années 80 sous la forme des « conventions de développement culturel ».

L'ouvrage pêche sans doute par une perspective par trop « internaliste » de l'analyse des chartes culturelles, et n'intègre pas assez la réception contextualisée par les collectivités locales et les partis politiques. Le faible nombre de chartes signées — quatorze par Michel Guy, vingt-sept au total — mérite aussi d'être souligné. Surtout, seule une analyse fine de la postérité du contenu des chartes permet une juste évaluation du dispositif dans la durée. Dès lors, et compte tenu de la dégradation des moyens budgétaires du ministère de la Culture dans le second versant des années 70, l'évaluation finale est somme toute moins optimiste¹. Aussi, l'innovation

¹ C'est ce que nous avons tenté de faire à partir de la postérité de charte signée avec la municipalité de Dijon : Philippe Poirrier, « Politiques culturelles et territoires : la contractualisation à l'épreuve. Les relations entre la ville de Dijon et l'Etat, des années soixante-dix à nos jours » dans Annie BLETON-RUGET,

administrative réside moins dans l'impact réel de ces quelques chartes sur les collectivités locales que dans la prise en compte par l'administration centrale d'une politique de partenariat qui transcende les seules logiques sectorielles.

Ce volume, qui propose de précieuses annexes, constitue assurément un jalon dans l'écriture de l'histoire des politiques culturelles des années 70. Ce chantier reste ouvert, mais bénéficie désormais d'une première esquisse, qui complète opportunément les travaux menés par le Comité d'histoire sur le ministère Duhamel, et qui permettra d'orienter de futures recherches.

-Philippe Poirrier,

**Professeur d'histoire
contemporaine
Université de Bourgogne**

Benoît CARITEY et Françoise FORTUNET (Dir.), *Producteurs de territoires. Conjonctures, acteurs, institutions, XIXe-XXe siècles*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2003, p. 114-132. La charte de Dijon a été publiée dans Philippe Poirrier, *Les politiques culturelles en France*, Paris, La Documentation française, 2002, p. 318-321.

